

**2026-10-12 - MORBIHAN HABITAT – Programme Résidence Sociale 2 rue de Kercourse – Participation communale pour la construction de 22 logements locatifs sociaux (PLAI)**

**NOTE DE SYNTHESE :**

Le Conseil Municipal est informé que le bailleur social MORBIHAN HABITAT va construire une résidence sociale au 2 rue de Kercourse.

Ce programme a été autorisé par un permis de construire délivré le 27 janvier 2026. Il prévoit la construction d'une résidence sociale de 22 logements locatifs sociaux financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) destinés aux locataires en situation de grande précarité.

Par courrier du 30 juin 2026, le bailleur social MORBIHAN HABITAT a sollicité la participation financière de la commune pour assurer le financement de ce projet.

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2026-2031, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération conditionne son aide spécifique et modulée en fonction de la taille des logements à la participation des collectivités territoriales (orientation 1 action 2).

Cette aide communale d'une valeur de 3 000 € par logement en PLAI ou en PLUS (le PLS est exclu du dispositif d'aide) peut prendre des formes diverses :

- Subvention directe,
- Vente de terrain à prix minoré,
- la prise en charge d'une partie des travaux de remise en état du foncier ou de viabilisation.

Dans le cas présent, cette opération ne nécessitant ni vente foncière par la collectivité ni participation aux travaux, il est proposé de valider une participation financière communale pour un montant de 66 000 € (3000 € x 22 LLS).

**DISPOSITIF DE LA DELIBERATION :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé par le conseil communautaire de GMVA le 18 décembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagements et Mobilités du 17 septembre 2026,

Considérant la demande formulée par MORBIHAN HABITAT pour le versement d'une participation financière pour la réalisation de 22 logements locatifs sociaux en PLAI dans une résidence sociale au 2 rue de Kercourse,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le versement à MORBIHAN HABITAT d'un montant de 66 000 € (soixante-six mille euros) au titre de la participation financière communale pour la réalisation de 22 LLS en PLAI,

DE PRECISER, que ce montant est provisionné au budget primitif,

D'AJOUTER que le versement de ce montant peut intervenir dès l'approbation de la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à la présente délibération.